

Collectif pour la future Maison de Quartier du Nord, groupe « thèmes »

Compte rendu de la séance du 03/08

Mercredi 3 août 2016 à 19h00 à la Cabane des Bossons.

Ont participé à la séance :

- Sylvianne Henriot, Marie Sansonnens, Jean-Daniel Cruchaud, Pascal Paté et Philippe Solms.

a) But de la séance : préparer la rencontre du 11 août

En perspective de la rencontre du 11 août avec les représentants des services techniques de la Ville (Mme Fowler - architecture et, à confirmer, MM Rémy et Lachavanne - parcs et domaines), le groupe « thématiques » s'est donné pour but de formuler les questions à leur poser.

Pour le 11 août, Philippe transmettra un ordre du jour établi sur la base de ces questions, de sorte que les personnes de la Ville puissent venir à la séance avec un maximum de réponses.

b) Enjeux relatifs à la maison de quartier et à certains de ses équipements

1. Au stade actuel de la réflexion au sein des services de la Ville, **quelles sont les surfaces pressenties pour** :
 - 1.1 L'emprise au sol du bâtiment « maison de quartier » à construire ?
 - 1.2 L'aula / salle de spectacle + loges et rangements en rapport ?
 - 1.3 L'espace repas devant accueillir 60 enfants à midi ? NB : dans le cas où ces 60 enfants devaient faire l'objet d'une prise en charge dépassant le simple repas, un espace supplémentaire est-il prévu et si oui, de quelle surface ?
2. Au stade actuel de la réflexion au sein des services de la Ville, **quels sont les modèles de cuisine et de gestion pressentis** pour répondre aux besoins d'accueil des 60 enfants à midi :
 - 2.1 S'agirait-il d'une cuisine de régénération correspondant simplement aux besoins d'un service de catering, et si non, de quel modèle de cuisine s'agirait-il ?
 - 2.2 À quelle entité serait lié le personnel en charge de la préparation des repas, de leur distribution et des éventuelles tâches de prise en charge des enfants ? De quelle heure à quelle heure serait occupée la maison de quartier ?
 - 2.3 D'autres lieux d'accueil ont-ils été envisagés ou recherchés ?
 - 2.4 Un modèle de cuisine semi-professionnel autorisant un emploi par plusieurs types d'utilisateurs, dont des non professionnels, a-t-il été étudié, et si non, pourquoi ?
 - 2.5 Si des questions de normes se posent, lesquelles sont-elles ?
3. Au stade actuel de la réflexion au sein des services de la Ville, **quelles sont les positions relatives aux points suivants** :
 - 3.1 Un espace repas polyvalent, débarrassé de son mobilier spécifique après chaque repas, poserait-il des problèmes de faisabilité ?
 - 3.2 Comment traiter la maison de quartier dans sa relation à l'espace extérieur ? C'est-à-dire, comment traiter l'extension des activités vers l'extérieur (par exemple : usage de l'extérieur immédiat par une association louant un local en rez avec porte fenêtre) ? Comment envisager la zone extérieure d'accueil et de dégagement (surface « parvis » s'ajoutant à l'emprise au sol prévue pour le bâtiment, équipements, droits d'usage...) ?
 - 3.3 Est-il prévu de mettre à disposition des habitants les salles scolaires et de gymnastique du futur écoquartier ?

- 3.4 Comment répondre aux besoins d'évolutivité et de flexibilité du futur bâtiment « maison de quartier » ? Sa définition et sa construction pourraient-elles se faire de manière évolutive ?
- 3.5 Selon l'analyse de la Ville, quelles sont les arguments pour et contre le maintien de la « Maison du Gendarme » ? Quelle est l'utilisation pressentie pour la Cabane des Bossons ?
- 3.6 Comment fonctionne le pourcent affecté à une intervention artistique dans le cas des constructions publiques ? L'intervention liée à la future maison de quartier pourrait-elle associer les gens du quartier (participation), pourrait-elle s'inscrire dans le parc ou au-delà, pourrait-elle se déployer dans le temps selon une logique de récréation périodique ?

c) Enjeux relatifs au parc

4. En fonction des options décrites dans le cahier des principes qui accompagne le PPA1 des Plaines-du-Loup, **comment traiter les points suivants** dans le cadre de la démarche participative :
 - 4.1 Comment traiter le parc en lien avec les autres espaces extérieurs (rues transversales 3, 4, 5 et leurs fonctions respectives, ainsi que voies de mobilité douce longitudinales) ?
 - 4.2 Comment traiter les enjeux écologiques ? Des mesures de sensibilisation/accompagnement sont-elles prévues (dans le cadre de la démarche participative, du MEP, autrement, ...) ?
 - 4.3 Comment traiter l'objectif de prépaysagement et la dynamique participative qu'il permet ?
5. Au stade actuel de la réflexion au sein du spadom et de la cellule métamorphose, **quelles précisions peuvent être apportées en ce qui concerne les points suivants** :
 - 5.1 Dans le cadre de la participation, quels éléments seraient à prendre en compte de manière incontournable dans la mise en discussion des espaces ouverts ?
 - 5.2 À quels critères répond le choix des emplacements-rues « plantages », « corridor paysager », « espaces rencontre, jeux, détente » ?
 - 5.3 Comment les besoins de surfaces de plantation ont-ils été évalués et comment s'est faite la prise en compte de l'intérêt probable des habitants des Bossons et Bois-Gentil les plus proches ? Par ailleurs, le besoin probable de jardin(s) communautaire(s) a-t-il été envisagé ?
 - 5.4 La définition des espaces ouverts pourrait-elle se faire de manière évolutive ?

d) Avis du groupe « thèmes » quant à la préparation du cdc et au suivi du MEP

Le groupe « thèmes » est d'avis que le collectif devrait dès que possible pouvoir suivre l'élaboration du cahier des charges MEP par les services de la Ville (c'est-à-dire, pas uniquement en rapport avec ce qui sera produit dans le cadre des ateliers participatifs). Par ailleurs, les modalités de la participation du collectif dans le cadre du MEP demandent à être précisées.

e) Points à garder en mémoire

- Sylvianne s'interroge sur l'accès à la maison de quartier et au parc pour des véhicules de livraison, par exemple dans le cas d'organisation de fêtes. Elle rappelle que l'accès à la Cabane des Bossons est, à cet égard, problématique.
- Philippe s'interroge sur la manière d'intégrer les enjeux relatifs au parc et à la poursuite de la participation dans le cahier des charges du MEP.

La séance est levée vers 21h.

160807/V0.01-Philippe Solms
 160807/V0.02-Sylvianne Henriot
 160808/V1.0-Philippe Solms